



Note aux familles
utilisant les restaurants scolaires de la commune

RECTIFICATIF pour l'école du Fay

Madame, Monsieur,

Conformément au règlement de cantine scolaire n° R/15-065 du 11/06/2015, deux possibilités s'offrent aux parents :

- inscription pour l'année scolaire, suivant un planning régulier, précisé dans le dossier remis par la Mairie.
- Inscription occasionnelle : dans ce cas, et en plus du dossier d'inscription, les familles doivent également remplir et remettre à l'école, chaque semaine (le jeudi pour la semaine suivante) un coupon sur lequel sera précisé les jours concernés.

NOTA : L'inscription de l'enfant ne pourra être prise en compte le jour même. Le repas sera facturé pour toute absence non justifiée.

En cas de maladie de l'enfant, il est possible d'annuler le repas en contactant le numéro suivant, mis à disposition pour chaque cantine, ou laisser un message sur le répondeur, **avant 8h30.**

Cantine maternelle et primaire LAMARTINE	06 73 46 62 48
Cantine maternelle et primaire BARAILLÈRE	06 08 37 97 13
Cantine maternelle et primaire LE FAY	06 75 73 51 20

En vous remerciant pour votre compréhension.

A Saint-Jean-Bonnefonds le 3 février 2016.

L'Adjointe aux Affaires scolaires,

Patricia CORTEY